

SEANCE DU 7 FEVRIER 2020

- **Correspondances.**

- La population légale d'Avon les Roches au 1^{er} janvier 2017 est de 551 habitants.
- La commune d'Avon les Roches a perçu 1 500 € pour le « plan bibliothèque » de l'école.
- La course cycliste « La Roue Tourangelle » passera à Avon les Roches le 5 avril 2020.

- **Vente de bois du Chemin Rural n° 68.**

Le Maire explique qu'il est nécessaire de défricher et couper des arbres sur le chemin rural n° 68, situé au lieudit « Bois de Devant ». Il propose de vendre environ 7 stères (sur pied) au prix de 12 € le stère. L'ensemble du Conseil municipal donne un avis favorable.

- **Dénomination de l'aire de loisirs de la rue de la Poste.**

Suite au vote participatif des Avonnais, le Maire procède à l'ouverture de l'urne et au comptage des bulletins dont le résultat est le suivant :

- Espace Auguste Bollé : 9 voix
- Espace Jules Egal : 4 voix
- Espace des Ruisseaux : 4 voix
- Aire de loisirs Avonnaise : 10 voix

Après discussion, la dénomination « Aire de loisirs Avonnaise » est retenue.

- **Subventions municipales 2020.**

Le Conseil municipal décide d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2020 :

- Anciens combattants	50€	- Comité de Jumelage	50 €
- Club Bonne Entente	50 €	- Syndicat de Chasse	50 €
- Avon Patrimoine	50 €	- Pétanque Club Avonnais	50 €
- Les Amis des Ecoles	50 €	- Pirouette Club	50 €
- Parlons de demain	50 €	- Amicale des Sapeurs Pompiers	50 €
- Les Amis des Roches Tranchelion	50 €	- ASSAD	50 €
- ADMR	50 €	- CFA et MFR	25 €/élève
- Réserve à définir	1 000 €		